



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°803) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «FESTIVALS LE CHANT DE LA
TERRE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-294
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «Festivals le Chant de la Terre» représentée par sa présidente, Madame Ariane JACOB, domiciliée 19 Bis avenue des Fusillés de Châteaubriant, 94100 St-Maur-des-fossés, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le jeudi 7 juillet 2022 de 10 h à 16 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER l'Association «Festivals le Chant de la Terre» représentée par sa présidente, Madame Ariane JACOB, domiciliée 19 Bis avenue des Fusillés de Châteaubriant, 94100 St-Maur-des-fossés, une convention de location de salle pour un montant de 68,25 € TTC (soixante-huit euros et vingt-cinq centimes), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le jeudi 7 juillet 2022 de 10 h à 16 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9903H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
